

Conseil municipal du 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert PIGOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : M. PIGOREAU – Mme TAILLARD - M. LECOSSIER – Mme MÉRAUD - Mme GOUJON - M. LEFERT – M. SALOU – M. JOSÉ – Mme CANY - Mme BLONDEAU – Mme MÉSANGE - M. ADAM – Mme PLEUVRY

Absente excusée : Mme RÉGNAULD (pouvoir à Mme GOUJON)

Absent : M. MOREAU

Secrétaire de séance : Mme MÉRAUD

Sauf mentions expresse, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

1. Approbation des comptes-rendus des 11 et 19 juillet 2023 :

A propos du compte-rendu de la séance du 11/07, M. Didier SALOU précise que le plan d'installation du podium a été déposé 15 jours avant la séance et demande que la dernière phrase du paragraphe inexacte soit supprimée.

2. Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil désigne Mme Françoise MERAUD.

3. PLUIH : Débat P.A.D.D.

Le conseil municipal doit se prononcer avant le 15 octobre. La commune est en profond désaccord avec le projet, une délibération, en date du 9 juin dernier a déjà été transmise à la CATV, sans succès. Un rendez-vous avec le président aura lieu le 3 octobre à 10h30, pour lui exposer les demandes du Conseil et une demande d'appui juridique a été transmise au service juridique de l'AMF41.

Pour information, au niveau du syndicat VALDEM, Villiers-sur-Loir est bien classé avec St OUEN et NAVEIL en zone d'habitat dense. Mme TAILLARD demande quelle autorité justifie ce choix entre la CATV et le bureau d'études. Même si le projet est pratiquement bouclé, il n'est pas encore entériné, il est nécessaire de faire valoir les droits de la commune. M. LECOSSIER demande si d'autres communes se sont manifestées contre le projet. M. le Maire répond, qu'à sa connaissance, seule la commune d'AZE a émis des réserves. Mme TAILLARD demande à M. ADAM si l'ASUTGV peut estimer le nombre de passagers réguliers des différentes communes. M. ADAM répond que 20 à 30 personnes de Villiers sont concernées.

Le classement actuel de Villiers-sur-Loir dans la couronne urbaine de VENDOME, avec les communes de Ste ANNE, AREINES, MESLAY et St FIRMIN des PRES, ne correspond pas du tout à la situation de la commune. M. ADAM suggère de demander quels sont les critères retenus. A ce jour, il ne nous a été objecté que les critères de conurbation au sens de l'INSEE. Les critères économiques devraient être retenus, de même que le critère de desserte par les transports en commun, la gare est située sur le périmètre de la commune, tout comme le plan d'eau. Or l'étude de circulation douce ne concerne que les communes de la polarité vendômoise. Cette situation qui a été exposée à Mme Catherine LHERITIER, présidente de l'AMF 41, l'a laissée sans voix.

Le conseil municipal souhaite avoir connaissance du compte-rendu de la réunion du 3 octobre prochain.

4. VALDEM : Convention 2023

M. le Maire présente le projet de convention pour l'année 2023. Le montant annuel pour la commune passera de 5 501,60€ à 6 448,30€, soit une augmentation de 17% due à l'augmentation du carburant et de l'énergie. Pour les manifestations, des conteneurs supplémentaires peuvent être demandés, leur facturation s'élève à 80 € si VALDEM les livre et les reprend, si la commune prend en charge le transport, leur mise à disposition est gratuite.

M. le Maire évoque la nécessité de revoir la contenance du conteneur du cimetière apparemment disproportionné. Le conseil décide de demander son remplacement par un conteneur de 360 l non recyclable, ce qui représente une économie de 799,50€. Un périmètre de stockage pour les pots de fleurs qui sont recyclables sera installé.

Pour répondre à M. SALOU, sur les points de regroupement, c'est VALDEM qui détermine le volume de stockage nécessaire, ces points relèvent du service aux particuliers et ne sont pas facturés au budget communal.

5. Culture : Festillésime 2024 : choix des spectacles – droits d'entrée

M. Didier SALOU rend compte des réunions de la commission des affaires culturelles au sujet des spectacles FESTILLESIME. Le spectacle du groupe rock KEROSSEN est proposé au conseil, cette manifestation se tiendrait le samedi 25 mai devant l'Artésienne, si le temps le permet ou à l'intérieur, dans le cas contraire. Le coût s'élève à 2 500 € dont la moitié prise en charge par le conseil départemental.

Mme GOUJON informe que le Triathlon a prévu d'organiser ses épreuves, ce même week-end, ce qui pourrait être intéressant pour les familles qui accompagnent les concurrents.

Le Conseil fixe le prix d'entrée à 5€ pour les adultes et la gratuité pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

La commission proposera, dans le cadre du budget 2024, une pièce de théâtre, « La chatte », ce qui porterait le budget culture à 2 600 €. Le concert gratuit du « Quatuor voce » se déroulerait au château du Petit-Thouars en raison des travaux de restauration de l'église.

Le concert D'JUB se tiendra le 29/09, à l'Artésienne. Le commerce ambulant « Smach Burger Club » stationnera aux abords de la salle pour restaurer les auditeurs.

6. Finances : Admission en non-valeur

M. le Maire communique les données de l'état des sommes impayées et irrécouvrables, transmis par le Trésor Public. Le Conseil Municipal admet la somme de 101,85€ en non-valeur et l'inscrit au budget.

7. Relevé de décisions

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10 août dernier pour ouvrir les propositions de maîtrise d'œuvre pour l'installation de la chaudière bois à l'école et l'exécution du programme de voirie 2023.

a. Chaudière bois : maîtrise d'œuvre

Une seule proposition est arrivée, elle émane de l'entreprise CDC et propose la prise en charge de la totalité du programme, des études d'avant-projet à la fin de la réalisation pour un montant de 43 660 € HT, alors que l'estimation SMPV était de 38 600 €.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir des négociations avec l'entreprise et si elles n'aboutissent pas, de déclarer le marché infructueux et de relancer une nouvelle consultation.

M. le Maire propose que M. JOSÉ qui est à l'initiative du projet suive le dossier, ce qu'il accepte. M. ADAM souhaiterait aussi être associé.

b. **Voirie 2023 :**

Sur 4 entreprises consultées, seules 2 ont répondu. L'entreprise COLAS a été retenue comme la « mieux-disante » pour un montant de 55 266€ HT. M. le Maire rappelle que l'estimation inscrite au budget, pour le même programme s'élevait à 40 000 €.

c. **DPU :**

M. le Maire rend compte des décisions de non préemption suivantes :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2023-10@	9, rue du 8 mai	AE 187
2023-11@	6, rue du Clos Bazin	AA 149 – AA 150 – AA 202 (tréfond)
2023-12	Avenue Ronsard	AB 246
2023-13	« les Grands Champs » instruite par CATV (compétence CATV)	ZL 105 – ZL 106

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

8. Informations diverses :

Accès PMR église :

Devant l'impossibilité d'accès à la nef des personnes à mobilité réduite, M. le Maire a recherché des solutions. Un petit escalator pourrait être installé pour un montant de 6 000€. La MDPH ne subventionne pas ces équipements. Par ailleurs le projet pourrait se heurter au refus de la DRAC. Mme TAILLARD propose que les personnes concernées préviennent à l'avance afin que les mesures puissent être prises pour un portage. Une recherche de solution sera menée.

La Poste :

Un courrier de protestation contre la décision de fermer le bureau trois semaines, cet été, avait été envoyé. Les services de la Poste ont répondu que cette décision avait été prise, en début d'année par La Commission Départementale de Présence Postale du Loir-et-Cher (CDPPT) et qu'un courrier d'information avait été transmis aux collectivités concernées. Aucun courrier n'a été reçu à Villiers.

Par ailleurs, deux messages téléphoniques ont été déposés sur le répondeur de la responsable du courrier, à Vendôme, pour demander qu'une solution soit trouvée à la fermeture de la boîte postale pour enquête judiciaire. Aucune réponse n'a été apportée.

Val de Loire fibre :

Suite à une nouvelle demande d'implantation de trois poteaux, rue de la Papillonnière, M. le Maire a transmis une réclamation concernant les treize poteaux implantés qui ne supportent rien.

Centre Première Intervention :

M. le Maire distribue les plans de la future caserne. Le nouveau plan comporte un accès pour les véhicules de secours aux personnes par l'extérieur de la parcelle qui implique la réalisation d'une voirie au nord est de la parcelle à la charge de la commune. L'estimation s'établit à 70 000€ HT. Cette réalisation devra être différée à la fin des travaux et il faudra en profiter pour installer l'ensemble des réseaux qui pourraient s'avérer nécessaire à la desserte des futures constructions dans cette zone.

Compte-rendu de la situation financière et fiscale 2022 :

Mme Françoise MERAUD rend compte de la réunion avec Mme Stéphanie DEFAUX, conseillère aux collectivités locales. La situation de la commune est très favorable, la capacité d'autofinancement est pérenne et équilibrée, la trésorerie représente quatre mois de dépenses ordinaires et le taux d'endettement est en baisse, la collectivité n'ayant pas contracté de nouveaux emprunts. Enfin les taux des impôts sont fixes depuis 2003.

Réunion publique :

Mme Marie-Pascale TAILLARD rappelle qu'une réunion publique se tiendra le 25 septembre à 20h pour exposer le programme de travaux sur l'église à la population. Une réunion aura lieu le 19/09, avec l'Architecte pour préciser les derniers détails.

13 juillet 2024 :

M. Didier SALOU évoque la nécessité d'engager des vigiles pour parer à toute altercation ou débordement. Un devis sera demandé. Par ailleurs, il souhaiterait que les accès pour les véhicules et les piétons sur la parcelle appartenant à la commune située en face de l'entrée principale du plan d'eau soient balisés avec des poteaux afin d'éviter tout incident.

ID construction :

Cette entreprise a inauguré sa filiale ID SOLAR. Les conseillers s'étonnent de n'avoir pas été prévenus.

Journées du Patrimoine :

Une cinquantaine de personnes ont visité le coteau St André, guidés par M. Jean CHAILLOU.

Rencontre CCAS-Amicale des retraités/ retraités de STAINS :

Elle s'est déroulée le 17/09, autour d'un buffet, à l'Artésienne. Rencontre très sympathique et détendue. Les stanois ont apprécié la propreté de notre commune et l'architecture de l'Artésienne.

Rentrée scolaire :

Elle s'est très bien déroulée et l'équipe éducative est contente de la rénovation de la classe préfabriquée. Mme MESANGE signale que depuis l'abattage des arbres, la cour, les jours de fortes chaleurs est intenable et qu'il faudrait trouver une solution d'ombrage.

La prochaine réunion se tiendra le 10 octobre à 20h

La séance a été levée à 22h10.



Le Maire
Robert P GOREAU